

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2477 Société : Ram  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
Nom & Prénom : NOUFER 2056fa  
Date de naissance : 11-11-1954  
Adresse : 143 lot Haj Fateh Casablanca  
Tél. : 06 71 20 27 59 Total des frais engagés : 399,56 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Asmae MEZIATI**  
Médecine Générale  
Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél. : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

Date de consultation : 25/07/2021

Nom et prénom du malade : NOUFER Moulaye Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : \_\_\_\_\_

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : 23/08/2021

Signature de l'adhérent(e) : NOUFER

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/07/2011	U		200000	Dr. ASIMAH MEDICAL CLINIC - Casablanca INPH : 0522932963 09194779

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourrisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr M. TAHRI JOUTIA Pharmacie Halil Tahri Lissasta - Tel: 05.22.89.00.55	25/02/92	199.70 DA 790.00 DA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES			
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.			
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.			
	<b>SOINS DENTAIRES</b> <b>Dents Traitées</b> <b>Nature des Soins</b> <b>Coefficient</b>	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
<b>ODF PROTHÉSES DENTAIRES</b> 	MONTANTS DES SOINS		
DEBUT D'EXECUTION			
FIN D'EXECUTION			
CŒFFICIENT DES TRAVAUX			
MONTANTS DES SOINS			
DATE DU DEVIS			
DATE DE L'EXECUTION			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Casablanca, le: 25/07/2022

Dr. Asmae MEZIATI

78.20x2 = 159.40

2. mix So  
up to



40.10

3. Dysell  
up to

total

199.50DH

PPV: 40.10 DH  
LABORATOIRES SOTHEMA

× 10/3

Dr. Asmae MEZIATI  
Médecine Générale  
274, Lotissement Haj Fateh  
Lissasfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 29 63  
INPE : 091194779

25  
02  
22



274. مجموعة الحاج فاخ (قرب سوق الحاج فاخ) - ليساسفة  
274, Lotissement Haj Fateh (près du Marché Haj Fateh) - Lissasfa  
GSM : 06.61.62.22.61 - المحمول : 05.22.93.29.63 - الهاتف : 05.22.93.29.63